



**Mémoire sur le projet révisé
d'agrandissement de l'Hôpital
Général de Montréal - Campus de la
Montagne du Centre universitaire de
santé McGill (CUSM)**

Déposé à l'Office de consultation publique de Montréal
Ville de Montréal
27 juin 2011



les
amis de la
montagne

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME ET CONTEXTE	3
Les amis de la montagne.....	3
Le projet	3
La notion de protection dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal	3
2. QUELLE EST LA VISION D'ENSEMBLE DU PROJET DU CUSM ? UNE QUESTION PRÉALABLE QUI DOIT ÊTRE RÉPONDUE.	4
3. POURQUOI UN AGRANDISSEMENT À L'EXTÉRIEUR DE LA PROPRIÉTÉ DU CUSM SUR UN TERRAIN ZONÉ RÉSIDENTIEL ?	5
4. QUELS SONT LES IMPACTS DU PROJET SUR LA VIE DU QUARTIER ET LE TERRITOIRE PROTÉGÉ DU MONT ROYAL ? ..	6
Une meilleure intégration du site de l'HGM dans l'arrondissement historique et naturel passe assurément par son verdissement.	6
Une meilleure intégration à la vie de quartier exige de revoir de façon prioritaire les déplacements.....	7
5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	8
Sur le projet du 1750, avenue Cedar	8
Sur le projet de modernisation de l'Hôpital général de Montréal	8
ANNEXE 1.....	10
ANNEXE 2.....	11
ANNEXE 3.....	15
ANNEXE 4.....	16

1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME ET CONTEXTE

Les amis de la montagne

Depuis 25 ans maintenant, Les amis de la montagne interviennent pour que le mont Royal soit doté de règles de protection et de développement claires, autant pour les développeurs, les propriétaires institutionnels ou privés que pour les citoyens qui souhaitent préserver ce site de grande valeur pour le Montréal d'aujourd'hui et de demain.

Les amis de la montagne ont toujours prôné l'importance de la concertation entre les intervenants et du travail de collaboration en amont. La consultation publique est également un élément essentiel de tout processus mais il doit être utilisé au bon moment et à bon escient pour que la participation citoyenne ait un sens réel.

Les amis de la montagne ont participé à la consultation de 2008 sur le projet d'agrandissement du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), à la consultation sur la réutilisation des bâtiments de la Commission Heenan en 2000, tout comme à toutes les étapes de consultation et de modification du projet sur le site du 1750 avenue Cedar depuis les 12 dernières années. Nous avons également participé à plusieurs rencontres de travail et d'échange avec des représentants de la Direction du CUSM au cours des dernières années. Les amis de la montagne sont également membre de la Table de concertation du Mont-Royal depuis sa fondation en 2005.

Le projet

Le projet qui est présenté en consultation publique pour une deuxième fois devant l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) n'est pas qu'un projet de modernisation anodin et ne peut être qualifié que par « les réductions d'augmentation » du projet présenté en 2008. Le projet 2011 d'agrandissement et de modernisation de l'Hôpital général de Montréal (HGM) est un projet majeur pour Montréal qui est mené par une grande institution de santé dont une des composantes du projet de redéploiement est localisé sur le mont Royal, un site de grande valeur patrimoniale protégé par la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec. Il va s'en dire que le projet d'ensemble est complexe, les intervenants sont nombreux et les attentes sont grandes à tous les niveaux. C'est un projet pour lequel toute la communauté montréalaise et même québécoise est interpellée ; des fonds publics et privés majeurs y sont et y seront investis.

Nous n'avons évidemment pas la prétention de pouvoir discuter de tous les enjeux qui concernent le grand projet de redéploiement du CUSM. Nous avons analysé le projet en fonction de notre expérience et de notre expertise, en fonction de ce qui a été rendu public à ce jour et en fonction de ce qu'il représente comme composante de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

La notion de protection dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal

Dans cet esprit, un des premiers points à faire ressortir est que la notion de protection du mont Royal évolue et se définit avec plus de précision depuis le décret d'arrondissement historique et naturel en 2005 et également en fonction des études et des réflexions qui y sont menées. Depuis la consultation sur le projet de l'HGM en 2008, trois événements ou décisions marquantes ont permis de préciser certains critères et balises :

- l'adoption en 2009 par le Conseil municipal du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR) a permis de mieux définir les enjeux, les orientations et les mesures de protection dans le but d'assurer une planification et une gestion plus cohérentes du mont Royal. Le PPMVMR propose l'application de la notion de « capacité

limite » et précise entre autres que les grands ensembles institutionnels doivent voir à concilier leur croissance avec la protection des patrimoines.¹

- en mai 2010, le Conseil municipal rejette à l'unanimité le projet de développement sur le site de l'ancien Séminaire de philosophie des Sulpiciens. Il s'agit d'une décision importante qui, selon l'Administration municipale, doit trouver écho dorénavant dans toutes décisions concernant la recevabilité et l'évaluation des projets dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal :

« ... le conseil a adopté à l'unanimité la recommandation du comité exécutif de ne pas donner suite au projet. La Ville de Montréal limite ainsi le développement du site à la conservation et la restauration de l'ancien collège. Quant au complexe sportif, il sera possible de procéder à sa réutilisation ou encore à sa démolition, à condition que la nouvelle construction soit d'un volume de même gabarit. Les espaces verts dont les boisés resteront libres de toute construction.

Faisant suite à la recommandation de l'OCPM, la Ville procédera, de concert avec les ministères, organismes et institutions concernés, à la réalisation d'études visant à établir des balises de protections explicites pour le développement et la mise en valeur des propriétés institutionnelles. »

Extrait du communiqué de presse du 20 mai 2010. Ville de Montréal. (Annexe 1)

- l'adoption par la Table de concertation du Mont-Royal en juin 2011 d'une démarche visant à identifier les éléments d'intérêt patrimonial sur les propriétés institutionnelles. Cette démarche doit tenir compte des principaux enjeux de planification affectant les propriétés pour les 10 prochaines années et doit être faite en amont des projets présentés (Annexe 2).

Tout comme le souhaitait la Commission dans son rapport de 2008, ces décisions récentes ont confirmé une volonté de la Ville de Montréal d'établir des limites à la capacité de la montagne à recevoir de nouvelles constructions. Des balises plus précises se sont donc ajoutées depuis la consultation de 2008.

2. QUELLE EST LA VISION D'ENSEMBLE DU PROJET DU CUSM ? UNE QUESTION PRÉALABLE QUI DOIT ÊTRE RÉPONDUE.

En 2008, le rapport de consultation mentionnait que la commission n'était pas convaincue de la justification d'un agrandissement tel que proposé et qu'elle aurait préféré, à l'instar de beaucoup d'intervenants, que la future organisation clinique de l'hôpital se déploie à l'intérieur des bâtiments actuels, sans agrandissement. (Rapport de l'OCPM 2008. p.33)

Mais, le CUSM s'est présenté en consultation publique en 2008 avec un projet, semblait-il, bien réfléchi, bien arrêté et dont le programme était approuvé par toutes les instances du secteur de la santé (voir la transcription des échanges 1635 à 1645 avec Mme Imma Franco, à la séance de l'OCPM le 13 mai 2008). Même si le choix initial était de tout relocaliser au site du Glen, les coûts du projet, les demandes gouvernementales, les exigences du programme clinique obligeaient de scinder le projet en deux campus et l'HGM était le seul site pouvant accueillir tous les besoins.

¹ Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal. Ville de Montréal. p. 33

Trois ans plus tard, le projet qui a été autorisé n'a jamais été amorcé : sous évaluation de certains coûts et changement de cap de l'Institut de neurologie qui ne veut plus déménager sur le site de l'HGM. Et pourtant, une partie importante du projet de réorganisation en 2008 était centré sur le déménagement de l'Institut et de l'Hôpital neurologiques de Montréal.

Il est difficile pour la société civile de se prononcer de façon juste et éclairée sans portrait d'ensemble. Les modifications majeures qui sont apportées au projet qui a été présenté en 2008 démontrent que des réorganisations sont encore possibles au fur et à mesure que se précise le projet d'ensemble et en ce moment, des questions fondamentales demeurent encore telles :

- quel est l'avenir des bâtiments occupés présentement par l'Hôpital Royal Victoria ?
- ne peut-on pas réutiliser certains de ces espaces pour des besoins hospitaliers ou pour des fins de cliniques ou de bureaux plutôt que le bâtiment résidentiel sis au 1750 avenue Cedar?
- s'il est clair et définitif que l'Hôpital et l'Institut neurologiques de Montréal ne déménageront plus sur le site de l'HGM, est-ce envisagé qu'ils déménagent sur le site Glen ou n'est-il pas plus probable qu'ils restent là où ils sont présentement sachant que des investissements importants en équipements et en infrastructure y ont été faits au cours des dernières années ? (Annexe 3 - Nouvelles du Neuro. Juin 2009.) Si tel est le cas, est-ce qu'on pense à un « site satellite » au site de l'HGM dans le secteur de la rue University? Est-ce que d'autres fonctions hospitalières pourraient y être maintenues?

Si en 2008, le rapport de consultation mentionnait que la commission n'était pas convaincue de la justification d'un agrandissement, ce besoin d'agrandissement est d'autant plus remis en question aujourd'hui sachant que l'Institut et l'hôpital neurologiques de Montréal n'y déménageront plus.

3. POURQUOI UN AGRANDISSEMENT À L'EXTÉRIEUR DE LA PROPRIÉTÉ DU CUSM SUR UN TERRAIN ZONÉ RÉSIDENTIEL ?

Plus encore, un agrandissement est aujourd'hui proposé à l'extérieur du site du CUSM, sur un terrain zoné résidentiel. Le CUSM plaide en faveur de cette expansion hors de la propriété institutionnelle pour des raisons financières et parce qu'il ne s'agit que d'une structure de bâtiment, sans valeur patrimoniale aucune. Ce choix ne nous apparaît pas adéquat et reste très questionnable pour plusieurs raisons :

- l'engagement répété du CUSM de ne pas sortir des limites de son terrain, ce dernier pouvant répondre de toute évidence aux besoins d'expansion de l'institution - le projet de 2008 en faisait foi;
- la démonstration n'a pas été faite que les fonctions cliniques et de bureaux qui sont dédiées au 1750 avenue Cedar ne puissent être logées ailleurs à des emplacements d'usage institutionnel déjà;
- l'importance de la fonction résidentielle au centre-ville et particulièrement dans ce secteur, qui a le très grand avantage d'être aux limites du parc du Mont-Royal, et qui ne devrait pas être sacrifiée au profit d'un usage institutionnel qui occupe déjà une place importante dans le tissu urbain;

- les impacts non évalués qui s'ouvrent avec un tel changement d'usage. Le nouveau changement de zonage permettrait d'autres utilisations telles : maisons de retraités, protection de l'enfance, clinique de soin. Dans de tels cas, l'argument actuel des cliniques et des bureaux plaidant en faveur d'un achalandage réduit des déplacements du lundi au vendredi et de jour seulement, ne tiendra plus.
- l'engagement et l'investissement en temps, en expertise et en énergie que les citoyens et Les amis de la montagne ont mis depuis plus de 12 ans dans les consultations publiques et les rencontres renouvelées avec les différents propriétaires et responsables de dossier à la Ville et au Ministère de la Culture pour qu'un développement résidentiel respectueux du milieu soit développé. Aujourd'hui, tous découvrent avec surprise que SYSCOR, un organisme à but non lucratif associé au CUSM a procédé à l'achat du bâtiment et ce, sans condition ; il n'est alors plus question de résidences mais de bureaux et de cliniques. Même le recours au référendum sur le changement d'usage est exclu de la présente démarche de consultation. Il en va du respect que des citoyens sont en droit de s'attendre d'une institution dans leur quartier et que des élus d'un arrondissement doivent avoir envers leurs citoyens. Comment croire en toute confiance par la suite que tout développement futur se fera sur le site Glen ou qu'aucun hélicoptère ne viendra s'installer à proximité des résidences et du parc malgré les garanties verbales données ?

4. QUELS SONT LES IMPACTS DU PROJET SUR LA VIE DU QUARTIER ET LE TERRITOIRE PROTÉGÉ DU MONT ROYAL ?

Nous l'avons dit dans notre mémoire en 2008 et nous le réitérons en 2011, les développements majeurs du CUSM ne devraient pas se faire sur la montagne mais au site Glen où la moitié des 43 acres de terrain sont toujours disponibles. L'HGM est déjà à l'étroit sur un terrain à flanc de montagne, trop petit pour ses besoins, difficilement accessible, créant une barrière imposante entre la Ville et le parc et s'imposant dans un secteur résidentiel perturbé par un trop plein de voitures, de camions et de véhicules d'urgence. Au fil des années, la ville et l'institution se sont développées ne faisant qu'accentuer les problèmes de cohabitation entre les différentes fonctions.

Le réaménagement du CUSM et de l'HGM est assurément l'occasion de réévaluer son intégration dans le tissu urbain actuel et son emplacement stratégique à l'interface de la montagne et de la ville. Le CUSM reconnaît lui-même cette responsabilité dans les documents présentés en 2008 et certains engagements ont été pris dans l'accord de développement à cet effet sans qu'aucun n'ait toutefois encore été réalisé à ce jour.

Une meilleure intégration du site de l'HGM dans l'arrondissement historique et naturel passe assurément par son verdissement.

Le projet de modernisation de l'HGM a certainement le mérite d'intégrer des éléments intéressants permettant une amélioration à son intégration au paysage de la montagne, y intégrant par exemple des plantations, des toits verts et un lien piétons. Le projet de 2008 était d'ailleurs très éloquent sur les intentions de verdissement et de liens souhaités avec le paysage de la montagne et le caractère champêtre à redonner à l'avenue Cedar qui constitue une frontière entre la ville et le parc. Il est essentiel que ces interventions se matérialisent afin de minimiser les impacts découlant de la présence de l'hôpital dans ce secteur actuellement en négation de la vocation du parc. Dans cette perspective, nous formulons donc les recommandations suivantes (notamment inspirées des interventions proposées par le CUSM en 2008) :

- redonner à l’avenue Cedar son caractère champêtre : prioriser le verdissement de l’avenue Cedar dans le prolongement du caractère naturel du Parc du Mont-Royal en recréant un front boisé depuis Côte-des-Neiges jusqu’à des Pins ;
- maximiser la couverture végétale au sol en verdissant les endroits très minéralisés tels : la terrasse du stationnement étagé, la surface du stationnement Durnford, la façade de l’Hôpital sur l’avenue des Pins ;
- que la réalisation du sentier piéton entre les avenues des Pins et Cedar soit garantie puisqu’il constitue un excellent apport au projet ; pour qu’il soit vraiment une plus value à la montagne, ce chemin devrait être maintenu ouvert toute l’année.
- envisager une solution plus durable que les plantes grimpantes pour camoufler le stationnement ; cette mesure de mitigation n’étant efficace que quelques mois de l’année ;
- bien évaluer les impacts visuel et sonore qui peuvent être causés par les apprentis mécaniques.

Une meilleure intégration à la vie de quartier exige de revoir de façon prioritaire les déplacements

Alors que *l’Étude mise à jour d’impact sur les déplacements* prévoit une augmentation de 10% de l’achalandage généré par le projet, selon cette même étude, au cours des cinq dernières années une certaine augmentation a déjà été remarquée. Alors que les interventions visant à diminuer la place de l’automobile au profit des modes de déplacements alternatifs se multiplient, il est ici proposé d’augmenter le nombre de stationnement à l’intérieur de l’AHNMR. Les déplacements générés par l’hôpital doivent donc être revus afin de diminuer l’utilisation de l’automobile pour accéder au site. De plus, la question de l’atténuation des impacts négatifs doit prendre une plus grande place au sein du projet. À cet effet, nous recommandons de:

- minimiser les déplacements sur l’avenue Cedar en priorisant l’utilisation de l’entrée au stationnement située sur le Chemin de la Côte-des-Neiges. L’avenue Cedar, en plus de son caractère résidentiel, borde un milieu naturel et sert de sortie au centre-ville d’où l’importance de ne pas la surchargée davantage.
- réaménager complètement les traverses et prioriser les interventions visant à augmenter le confort des usagers se déplaçant dans le secteur en mode alternatifs. Le site est actuellement fréquenté par près de 5000 personnes par jour. Il importe de faire des aménagements plus sécuritaires et conviviaux. À cet effet, rappelons que l’intersection Cedar-Côte-des-neiges est identifié comme étant un secteur d’intervention important dans le PPMVMR ;
- remettre dès maintenant dans les priorités du CUSM, de la Ville et de la STM l’évaluation d’un service de navette et d’une meilleure desserte en transport en commun.. La rentabilité d’un tel projet ne peut être le seul critère. La mise en place rapide de tels services sont d’autant plus importants que le projet du tramway reste à ce jour trop incertain ;
- réaménager les entrées au parc sur l’avenue Cedar de manière à en améliorer l’accessibilité pour les visiteurs et les employés de l’hôpital et établir une expression paysagère pour le secteur qui soit conforme à la vocation du parc (et aux interventions réalisés en ce sens ailleurs sur la montagne).

5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Nous l'avons souligné dès les premières lignes de notre présentation, il s'agit d'un projet de grande envergure pour Montréal et le projet d'agrandissement et de modernisation de l'Hôpital général de Montréal ne peut être évalué en lui seul, sans vision d'ensemble. Ceci est d'autant plus pertinent qu'il s'inscrit sur un territoire protégé de haute valeur patrimoniale et pour lequel les démarches récentes ont précisé ses limites en terme de développement. Nous ne pouvons pas faire l'économie d'une planification rigoureuse basée sur les plus hauts standards et les principes d'avant-garde en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Sur le projet du 1750, avenue Cedar

Concernant l'intention du CUSM d'avoir des bureaux et des cliniques au 1750 avenue Cedar en lieu et place du projet de résidences d'habitation tel qu'approuvé par l'Arrondissement Ville-Marie et le Ministère de la Culture, nous considérons :

- que les raisons d'agrandissements de l'HGM au-delà de l'empreinte volumétrique actuelle sont encore moins justifiées qu'en 2008 considérant la décision prise par l'Institut et l'hôpital neurologiques de Montréal de ne pas déménager sur le site de l'HGM ;
- qu'il n'y a pas une vision d'ensemble claire qui ait été communiquée quant à l'avenir des bâtiments du Royal Victoria et celui de l'Hôpital et de l'Institut neurologiques de Montréal et donc qu'un changement de programme est toujours possible;
- que la démonstration n'a pas été faite que les bureaux et cliniques prévus sur le site du 1750 avenue Cedar ne pouvaient pas être relocalisés ailleurs sur la propriété du CUSM ;
- que la fonction résidentielle dans l'arrondissement Ville-Marie est une fonction importante à maintenir.

Nous sommes défavorables au projet d'agrandissement de l'HGM sur le site du 1750 avenue Cedar.

Sur le projet de modernisation de l'Hôpital général de Montréal

Le projet de redéploiement du CUSM a des impacts certains sur le tissu urbain et le milieu de vie d'un secteur très important du centre-ville de Montréal.

Si la démonstration des besoins d'agrandissement des infrastructures de l'HGM sur son site même est faite hors de tout doute et que le CUSM maintient son engagement de poursuivre tout développement futur sur le site Glen, nous recommandons que :

- des garanties fermes et réelles à l'effet que le CUSM ne procèdera à aucun autre développement sur la montagne soient prises dès maintenant. Ces garanties devraient se présenter sous forme de documents légaux plus exigeants que le seul accord de développement qui, comme nous l'avons vu, n'a pas de réels effets contraignants même s'il n'est pas observé par une des deux parties.

- ces garanties comprennent également l’engagement du CUSM à ne jamais construire d’héliport sur le site de la montagne.
- les engagements quant aux interventions liées au verdissement du site soient réalisés tout au cours du processus de modernisation, dans le cadre d’un échéancier connu, avec des budgets appropriés et avec le même professionnalisme et souci qui sont apportés au projet d’amélioration de soins de santé. L’expérience démontre que ces types d’intervention dans les projets majeurs sont souvent négligés, reportés en fin de projet au moment où les budgets sont épuisés.
- que les mêmes engagements soient pris par le CUSM et la Ville de Montréal, selon leurs responsabilités respectives, afin d’assurer que des interventions liées à l’amélioration des déplacements tel que décrit plus haut s’inscrivent dans des plans d’actions qui seront maintenus, dont l’avancement des travaux sera rendu public sur une base régulière et pour lesquels des budgets seront attribués.
- qu’un comité de voisinage soit mis sur pied rapidement pour les fins de suivi du chantier mais également pour le suivi des engagements. En plus de résidents touchés par le projet, ce comité devrait pouvoir inclure des organismes internes et externes du CUSM intéressés au projet de redéploiement.

**La Ville de Montréal assurera la protection de l'intégralité du site
du Collège Marianopolis**

Montréal, le 20 mai 2010 – Le maire de Montréal, M. Gérald Tremblay a annoncé que l'Administration municipale compte assurer la protection de l'intégralité du site de l'ancien Collège Marianopolis, situé sur le mont Royal. En conséquence, tout projet futur de développement de cette propriété sera limité aux volumes de construction existants et ce, afin de permettre la protection de la montagne.

« Pour mon Administration, il est fondamental que le développement économique se fasse sans pour autant nuire au développement durable. La protection et la mise en valeur de notre patrimoine naturel, en particulier le mont Royal, demeurent des éléments-clé dans nos décisions. C'est dans cette optique que le projet de développement de l'ancien collège Marianopolis présenté par le promoteur Développement Cato Inc. n'a pas été retenu. Nous répondons ainsi aux inquiétudes exprimées par la population en faveur du maintien de l'intégrité de ce lieu à haute valeur symbolique », a déclaré le maire de Montréal, M. Gérald Tremblay.

Dans ce contexte, l'Administration municipale considère qu'il n'y a pas lieu de poursuivre la démarche de modification réglementaire entreprise par le conseil municipal et que par conséquent, le projet tel qu'élaboré doit être refusé. À cet effet, le conseil a adopté à l'unanimité la recommandation du comité exécutif de ne pas donner suite au projet. La Ville de Montréal limite ainsi le développement du site à la conservation et la restauration de l'ancien collège. Quant au complexe sportif, il sera possible de procéder à sa réutilisation ou encore à sa démolition, à condition que la nouvelle construction soit d'un volume de même gabarit. Les espaces verts dont les boisés resteront libres de toute construction.

Faisant suite à la recommandation de l'OCPM, la Ville procédera, de concert avec les ministères, organismes et institutions concernés, à la réalisation d'études visant à établir des balises de protections explicites pour le développement et la mise en valeur des propriétés institutionnelles.

- 30 -

Source : Cabinet du maire et du comité exécutif
Darren Becker
514 872-6412

Renseignements : Relations avec les médias
François Goneau
514 868-5859



Service du développement et des opérations
Bureau du Mont-Royal
303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Tél. : 514 868-4938 – Téléc. : 514 868-4401
www.ville.montreal.qc.ca/bureauMontRoyal

Le 18 mai 2011

Aux membres et observateurs de
la Table de concertation du Mont-Royal

**Objet : Adoption par la TCMR du consensus TCMR # 31 portant sur les énoncés
d'intérêt patrimonial**

Madame,
Monsieur,

Tel que stipulé dans la lettre que nous vous adressions le 11 mai 2011 concernant le sujet mentionné en rubrique, si le Bureau du Mont-Royal ne recevait aucune objection avant le 16 mai 2011, 16 h 30, en regard de la dernière version du projet de consensus, ce dernier serait considéré comme étant adopté.

J'ai donc le plaisir, aujourd'hui, de vous informer que le consensus TCMR # 31, tel que formulé et annexé à la lettre du 11 mai, est adopté par la Table de concertation du Mont-Royal et sera formellement ratifié lors de la réunion de la Table du 17 juin 2011.

Un seul membre maintient sa position de désaccord, même après des échanges approfondis s'échelonnant sur près d'une année. En conséquence, le président de la Table, M. Claude Corbo, a considéré, en se référant à la définition même du terme «consensus», à savoir qu'il n'est, notamment, pas synonyme d'unanimité, qu'en regard du dossier des énoncés d'intérêt patrimonial, nous avons consensus.

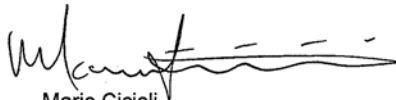
Je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble des intervenants pour leur collaboration et leur intérêt soutenu pour en arriver à une solution concertée.

Je ne saurais, également, passé sous silence le soutien important de la Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie de la Direction de la culture et du patrimoine au cours du long processus nous ayant mené à l'adoption du présent consensus.

...2

Dans cette perspective, d'ailleurs, la Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie pourra maintenant amorcer avec les responsables concernés les études faisant l'objet de notre consensus, et la Table sera tenue régulièrement informée de l'avancement des ces travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.



Mario Cicioli
Adjoint à la directrice générale associée et
responsable du Bureau du Mont-Royal

p.j. Consensus TCMR # 31

c.c. M. Claude Corbo

Projet de consensus Énoncé d'intérêt patrimonial

Attendu l'importance et la richesse des ensembles institutionnels reconnues par le décret de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal de 2005;

Attendu les régimes de protection établis au Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal et au Document complémentaire au Plan d'urbanisme;

Attendu la démarche de révision du Plan d'urbanisme amorcée par la Ville;

Attendu que les propriétaires institutionnels, moteurs de développement culturel et économique, conservent leur autonomie à l'égard de la gestion de leur patrimoine, et ce, dans le respect du cadre législatif et normatif afférent;

Attendu que plusieurs institutions disposent déjà d'informations pertinentes et significatives concernant les divers patrimoines relatifs à leur propriété;

Attendu que le développement de la connaissance des patrimoines des ensembles institutionnels constitue un pré-requis essentiel pour la gestion de l'évolution des sites institutionnels;

Attendu les pratiques développées et appliquées par la Ville de Montréal en matière d'évaluation de l'intérêt patrimonial des lieux;

Attendu que le processus lié à la formulation d'un énoncé d'intérêt patrimonial sera encadré par les professionnels de la Direction de la culture et du patrimoine qui ont reçu une formation adéquate pour assurer un cadre objectif;

Attendu que le recours au processus menant à la formulation d'un énoncé d'intérêt patrimonial soutient les décisions municipales en ce qui a trait à la planification concertée des propriétés institutionnelles;

Attendu que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a convenu de travailler en étroite collaboration avec la Ville dans l'analyse conjointe et coordonnée des projets des institutions (guichet unique) et dans la connaissance de leur patrimoine culturel, tout en préservant l'indépendance que lui impose la gestion de la Loi sur les biens culturels sur ce territoire;

Attendu les nombreux échanges et discussions entre les membres de la Table de concertation du Mont-Royal sur le processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial depuis l'été 2010;

Attendu que par les énoncés d'intérêt patrimonial, la Ville vise des objectifs d'exhaustivité, d'analyse, de normalisation, de légitimité, de caractère public et d'efficacité;

Attendu que la Ville a l'intention de formaliser le processus pour faire de l'énoncé d'intérêt patrimonial son principal outil de référence en matière de patrimoine;

La Table de concertation du Mont-Royal reçoit avec intérêt la présentation du processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial à des fins de planification concertée entre les propriétaires concernés et la Ville et convient d'y adhérer afin, notamment :

- qu'un inventaire des études patrimoniales déjà réalisées soit établi pour chacune des institutions afin d'avoir un portrait de l'état de la connaissance acquise et, le cas échéant, que la Ville et ses partenaires puissent procéder d'un commun accord avec le propriétaire aux études thématiques supplémentaires qui seraient requises pour disposer d'un énoncé d'intérêt patrimonial;
- que les institutions identifient les principaux enjeux de planification affectant leur propriété pour les 10 prochaines années;
- que la Ville s'assure que la priorisation et le rythme des travaux tiennent compte du calendrier de planification des propriétés institutionnelles, et s'arriment à l'exercice de révision du plan d'urbanisme;
- qu'un groupe de travail soit constitué pour chaque propriété institutionnelle pour procéder à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de la propriété ou du secteur présentant des enjeux de planification pour la période citée ci-dessus ou de parachever les travaux déjà réalisés à cet effet;
- que ce groupe de travail, agréé par le propriétaire institutionnel, soit encadré par la Direction de la culture et du patrimoine de la Ville. Ce groupe sera composé de représentants du propriétaire, d'au plus deux membres de la TCMR dont un membre associatif, ainsi que de l'arrondissement et des services municipaux concernés. En soutien au groupe de travail, des ressources externes pourraient être appelées à contribuer aux travaux;
- que la Ville, sous la supervision de la Direction de la culture et du patrimoine, ait la responsabilité de la composition des groupes de travail, de la coordination de l'ensemble des travaux et de faire rapport à la Table;
- que le président de la TCMR s'assure que soit présenté à la Table le résultat des travaux d'évaluation de l'intérêt patrimonial pour l'ensemble des propriétés institutionnelles concernées.

18 mai 2011, 12 h 31

Nouvelles du Neuro Juin 2009

Nouvelles du Neuro est un mensuel électronique relatant les activités à l'Institut neurologique de Montréal. Veuillez adresser vos commentaires à [Communications](#).

[Archives](#)

June 2009

Coin du Directeur : Regard vers l'avenir

Nous voici au terme de la présente année universitaire, et le Neuro n'a jamais été aussi vigoureux. Nous sommes prêts à construire et à rénover, ainsi qu'à mettre en œuvre plusieurs nouveaux programmes novateurs au cours des prochaines années. Trois principaux facteurs récents concourent à cette position favorable.

1. Nous avons reçu du nouveau financement fédéral dans le cadre de notre désignation comme centre d'excellence, un investissement grâce auquel nous avons déjà réalisé beaucoup de progrès. (Le bulletin de juillet traitera plus à fond de ce sujet).
2. Le Neuro a fait l'objet d'une évaluation indépendante à la demande de McGill, et les conclusions du comité d'experts ont confirmé notre conviction vieille de 75 ans que l'Institut et l'Hôpital sont inséparables et doivent continuer à se développer ensemble. Les examinateurs ont comparé le Neuro à d'autres instituts de neurosciences reconnus à l'échelle internationale, et l'ont classé parmi les deux ou trois premiers instituts/hôpitaux au monde. Ils ont souligné l'organisation intégrée du Neuro comme « la situation idéale pour que la véritable recherche translationnelle s'épanouisse et progresse ».
3. Notre Service du développement et nos bénévoles accomplissent un travail impressionnant pour s'assurer le soutien des donateurs pour nos nouveaux programmes et nos installations.

La conjoncture est donc largement favorable pour le Neuro. Comment en tirons-nous profit dans l'avenir immédiat?

Voici quelques-unes de mes attentes :

Nous agrandirons et rénoverons notre emplacement de la rue University, dans les locaux destinés à la clinique et à la recherche. Selon nos calculs, nous disposons de quelque 250 000 pieds carrés d'espace sur la rue University que nous pouvons développer.

Nous compléterons la construction de l'aile nord, qui sera un modèle en matière d'intégration de soins du 21^e siècle prodigués avec compassion et de recherche de pointe en neurosciences.

Nous élaborerons un plan logique, valable et à long terme pour soutenir le Neuro intégré bien avant dans le 21^e siècle, soit sur notre emplacement actuel, soit à un autre endroit bien planifié de la ville.

Nous continuerons de développer des programmes innovants qui s'inspirent de notre programme très concluant en neuroingénierie, lequel amène des scientifiques formés dans des disciplines complémentaires à collaborer avec nos scientifiques pour résoudre des problèmes très complexes en neurosciences.

Nous continuerons de formuler et de mettre en place des concepts innovateurs et créatifs qui, s'ils sont mis en œuvre, augmenteraient des activités naissantes et remarquables en neurosciences au niveau universitaire. Par exemple, nous pouvons prévoir la création d'un « Centre pour l'avancement des neurosciences de l'Université McGill », ainsi qu'une Faculté des neurosciences qui abriterait les départements individuels de neurologie, de neurochirurgie et un nouveau département de neurosciences.

Comme toujours, nous poursuivrons au plus haut niveau le recrutement de scientifiques et de cliniciens qui enrichissent notre mission.

Glen will house ambulances in special areas

Physicians inquiring about helipad

MONIQUE MUISE
THE GAZETTE



MUHC
FROM THE GROUND UP

A state-of-the-art hospital isn't much good if you can't access it quickly in an emergency. The architects who designed the McGill University Health Centre's new Glen campus were fully aware of that fact when they began sketching the plans for the facility's emergency transport systems. Ensuring that critically ill patients get where they need to go — and fast — has been a major priority from the start.

"Not all emergency transport will be going to the Glen."

PIERRE MAJOR

Ambulances will be able to access the Glen through three entrances; two along Décarie Blvd. and one off St. Jacques St. Those are the same entrances that will be used by all vehicles entering the site, said Pierre Major, the MUHC's associate director of construction and redevelopment.

Once they are on the campus, however, ambulances will take a different route than the rest of the hospital traffic. While visitors will stay on the north side of the buildings and head down a series of ramps into the underground parking structure, ambulances will head toward the south side of the buildings and remain at ground level. Once there, they will stop in special areas designated for ambulance traffic and unload their patients.

The ambulances also will have a reserved parking lot, to be built parallel to St. Jacques St., near the hospital's shipping and receiving bays.

The fact that the Royal Victoria Hospital, the Montreal General, the Children's Hospital, the Montreal Chest Institute, the new cancer centre and the Shriners' Hospital will be located nearby, of course, will result in an increase in ambulance traffic in the surrounding neighbour-

hood. However, Major said the impact on the community will be "negligible."

"Not all emergency transport will be going to the Glen, since the Montreal General's emergency unit will remain open," he said. "Based on our statistics, we're talking about 30 ambulances a day going to the (MUHC) emergency rooms."

The MUHC will not be planning the most efficient routes to the Glen from various points around the city, Major added. That's something that is left to the ambulance drivers. If there's construction on surrounding streets, they'll have to navigate around it.

In addition to ground transport, new mega-hospital will accept patients flown in from around the province. Those patients will arrive on medical transport planes operated by the provincial government, Major said. After landing at Pierre Elliott Trudeau International Airport, they will be transferred to a waiting ambulance and driven to the Glen.

One thing the new hospital won't have when it opens in 2014 is a helicopter landing pad, but that doesn't mean a pad will never be installed, Major said.

"Helicopter transit is not something that the Quebec government has deployed, but there are many physicians who are questioning that," he said. "It's something we would need to look at and obviously discuss with the city of Montreal, the province, Nav Canada (the country's civil air navigation services provider) and other partners."

mruise@montrealgazette.com

JOSH FREED
starts your weekend with a smile, Saturdays in The Gazette.

Smooth sailing for shuttle bus

545 ROUTE
Métro alternative off to good start

IRWIN BLOCK
THE GAZETTE

There was a bit of grumbling among commuters who use the Villa Maria métro in Notre Dame de Grâce after it was shut down until Sept. 5 for urgent repairs.

But on its first day of operations, the 545 shuttle bus set up to ferry commuters north to the Snowdon and Côte Ste. Catherine metros, and back to Villa Maria, was working smoothly, with no overcrowding during the afternoon rush hour.

We arrived at Villa Maria at 4:30 p.m. and instead of the usual throng of students heading home, a 545 shuttle with half a dozen passengers was turning north on the Décarie Blvd., access road so passengers could disembark at Queen Mary Rd., near the Snowdon métro, or continue to Côte Ste. Catherine.

Rosanna Tomiuk, a member of the Canadian water polo team who lives on Monkland Ave., took the shuttle in the morning from Snowdon to get back home.

"It was okay, but it's a pain in the ass," she said. "The shuttle came about two to three minutes after I arrived, so it added a 10-minute detour to my schedule."

Now heading downtown, the shuttle to Snowdon métro "adds about 15 minutes to my trip, which worries me."

She said what several critics have mentioned, that there should have been a shuttle to the Vendôme métro for commuters heading east, instead of Côte Ste. Catherine.

But an inspector there, who asked that his name not be used, said there was concern about possible summer detours due to construction of the MUHC super hospital behind the Vendôme site.

Commuter Angelina Iavasile, an occupational therapist, took the shuttle at Villa Maria to get to Snowdon and had no complaints.



MICHELLE BERG THE GAZETTE

Some pedestrians are pleased the Montreal Transit Corp. has provided an alternative during the métro-repair period.

"For me it was fine, even quicker than the métro, with less stairs."

Zel'ev Hershkovits, a veterinary surgeon, was pleased the Montreal Transit Corp. had provided an alternative during the métro-repair period.

However, he thought that two bus routes ending at Villa Maria — the 162, which runs from Kildare Rd. and Caven-

dish Blvd., and the 103, which runs the length of Monkland Ave. — could have been rerouted to Vendôme or Snowdon.

Over at Snowdon métro, a 545 was leaving with about a dozen people on it.

Taking the next shuttle, Sophia Akwon, a Grade 7 student at College Notre Dame, was heading toward home on Terrebonne Ave.

Instead of taking the métro at 7:40 a.m., Sophia said she'll have to start her day ten minutes earlier.
Riding his bike, area city

"For me it was fine, even quicker than the métro."

ANGELINA IAVASILE

councillor Peter McQueen said the reason shuttle buses were not crowded is more people are taking the 105, ending at Montreal West, and 102, ending at Connaught and West Broadway, to and from Vendôme métro.

But at 5:30 p.m., the local inspector at Vendôme said the volume of passengers piling into one 105 after another was about the same as usual.

And regulars who use the 102, said the same was true for that bus route.

iblock@montrealgazette.com

She then reflected on her life in this setting she had long dreamed of, and she smiled.

ciot

MARBLE
STONE
GRANITE
ONYX
CERAMIC
QUARTZ
MOSAIC
WATER ACCESSORIES

TRANSCENDING
TIME FOR
60 YEARS

BROSSARD 5855, TASCHEREAU BLVD EAST 450-676-7555
MONTREAL 9151, SAINT-LAURENT BLVD 514-382-7330 CIOT.COM

MONEY AVAILABLE
Cash Flow Problems?
Commercial Loans Only
Confidential!

EST. SINCE 1987
RAPID FINANCE CO. LTD.
514-342-4488
www.rapidfinanceco.com